

Département de l'Hérault

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Objet :

**COMMUNE DE LESPIGNAN
BUDGET GENERAL
COMPTE DE GESTION 2022**

N° : D – 2023 – 04 – 12 – 02b

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Jean-Philippe GARCIA, Béatrice RIERA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES.

Procurations : M. Thierry CELMA à M. Didier MONTIER, Mme CHOLLET Marie à M. Claude VIDAL, Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Mylène NAUDIN à Mme Béatrice RIERA, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme Solène PELLE à Mme Myriam AGUILA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18h30

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des présents + 9 procurations, le compte de gestion réalisé par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2022 en accord avec le compte administratif 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

La Secrétaire,

Le Maire,

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault, le 18 AVR. 2023
Et publication ou notification
Du 20 AVR. 2023
Le Maire :



Marie-Jeanne MULLER



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 20 AVR. 2023

ID : 034-213401359-20230412-D2023_04_12_02B-BF